



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 22 septembre 2020

Délégués syndicaux en exercice : 45

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON, sous la présidence de Monsieur Cyril DEVESA, Président du SYBERT.

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 21h15

Etaient présents :

G.B.M : AEBISCHER Élise ; ADRIANSEN Jacques suppléant de M. LEGAIN Damien ; BAILLY Guillaume ; BERNARD Franck ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; COUDRY Sébastien ; DEVESA Cyril ; DUSSAUCY Nadine ; FIÉTIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAIDIÉ Franck ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; LEMERCIER Myriam ; LOUIS Bernard ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MICHEL Marie-Thérèse ; POUJET Yannick ; ROCHDI Karima ; RUTKOWSKI Serge ; SOURISSEAU Nathan suppléant de Mme Lorine GAGLIOLO ; TERZO André ;
C.C.L.L : CHOPARD Félix ; CRETIN Emmanuel ; GARNIER Christophe ; NICOLET Mickaël ; PRILLARD Angèle ; STADELMANN Jean-Claude ;
C.C.V.M : DOUBEY Boris ; MORALES Roland

Etaient excusés :

G.B.M : Lorine GAGLIOLO ; Damien LEGAIN ; Jean-Hugues ROUX
C.C.L.L :
C.C.V.M :

Secrétaire de séance : Jean-Marc BOUSSET

Procuration de vote :

Mandants : COULET Gérard ; GAUTHIER André
Mandataires : GARNIER Christophe ; MORALES Roland

Objet : 1K. Désignation des représentants du SYBERT aux associations et société
2020/09_11-25

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – TOUTES COMPÉTENCES

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU SYBERT AUX ASSOCIATIONS ET SOCIÉTÉS

Rapporteur : Monsieur Cyril DEVESA, Président

1. MODALITÉS DE DÉSIGNATION

L'article L. 2121-21 alinéa 4 du CGCT dispose que le Comité « peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

2. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

Le SYBERT est membre de plusieurs associations. Conformément à leurs statuts, le Comité syndical doit désigner différents délégués titulaires et suppléants pour représenter le SYBERT dans ces associations.

a. AMORCE

Cette association de collectivités territoriales et de professionnels a pour objet la gestion des déchets, des réseaux de chaleur et de froid, de l'énergie et de l'environnement.

AMORCE constitue un lieu de partage des connaissances et des expériences entre collectivités territoriales et professionnels sur ces compétences. Ce réseau d'élus et de techniciens permet à chacun de disposer des informations les plus récentes et les plus pertinentes.

En s'appuyant sur les préoccupations des collectivités, AMORCE fait des propositions au niveau national (Gouvernement, Assemblée Nationale, Sénat) et européen (Parlement, Commission européenne) pour améliorer les conditions économiques, techniques et juridiques.

Le SYBERT dispose d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

b. ASCOMADE

Cette association de collectivités comtoises a pour objet la maîtrise des déchets et de l'environnement.

Elle favorise l'échange d'informations et d'expériences, conseille les collectivités sur des aspects techniques, réglementaires et méthodologiques et réalise des actions communes permettant aux collectivités membres de gagner en efficacité.

Elle assure des veilles techniques et juridiques sur nos différents domaines d'intervention, des opérations collectives, des réalisations et suivis de conventions entre collectivités et prestataires privés.

Elle organise également des journées d'information, des séances de formation ainsi que des journées de visites en fonction des demandes des collectivités membres et de l'actualité de l'environnement.

De plus, l'ASCOMADE représente les collectivités adhérentes au sein de plusieurs instances régionales et départementales (PDEDMA, Comité régional de l'Energie, etc.), conduit différentes études, aide à la mise en place de plan de communication et à la rédaction de publications.

Le SYBERT dispose d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

c. ATMO

Le SYBERT exploite pour le compte de ses adhérents l'unité de valorisation énergétique des déchets de Planoise. Dans ce contexte, il semble pertinent que le SYBERT devienne adhérent de l'association ATMO (Réseau de surveillance pour la mesure, l'analyse et le contrôle de la qualité de l'air en Franche-Comté).

En tant qu'Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air et membre de la Fédération ATMO, ATMO Franche-Comté se voit confier, selon la réglementation européenne et nationale la tâche de surveillance et d'information sur l'environnement atmosphérique par le ministère de l'écologie.

Afin de garantir son indépendance, l'association est composée de 4 collèges de membres d'égal poids dans les décisions: les représentants de l'état, les représentants des collectivités territoriales, les industriels et les associations pour la protection de l'environnement et personnalités qualifiées.

Le SYBERT dispose d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

d. AudaB

L'objet de l'association est conforme à l'esprit de l'article L 110 du Code de l'Urbanisme, qui indique notamment que « le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences (...). Les collectivités publiques harmonisent dans le respect réciproque de leur autonomie leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace ».

L'AUDAB est le lieu où est mise en œuvre la concertation entre les différentes personnes morales, notamment à travers l'élaboration des documents d'urbanisme de planification et de gestion urbaine. L'observation des phénomènes urbains et spatiaux menée par l'AUDAB permet de suivre les évolutions urbaines, économiques et sociales locales.

D'autres collectivités territoriales, des communes, des structures intercommunales, des organismes chargés d'une mission de service public ou d'intérêt général, sont également membres de cette association : elles sont représentées par un délégué titulaire.

Le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale de l'association définissent chaque année un programme d'activités pour lequel ils sollicitent de leurs différents membres le versement de subventions permettant la réalisation des activités de l'agence d'urbanisme.

Le SYBERT envisage de solliciter l'AUDAB pour la réalisation de certaines missions, parmi lesquelles :

- l'aide à la localisation et à la recherche de terrains pour des unités de traitement des déchets (repérage des opportunités à partir des éléments techniques fournis, évaluation des sites présélectionnés, insertion du projet dans le contexte communal ou intercommunal),
- la réalisation de travaux de cartographie, à la demande.

Le SYBERT est représenté à l'AUDAB par un titulaire.

e. **FRUITIÈRE A ÉNERGIES SAS**

La Fruitière à Energies, par son action liée à la transition énergétique, concourt à la promotion, au développement et à l'exploitation de moyens de production d'énergies renouvelables. Elle accompagne et soutient des projets d'énergies renouvelables portés par des particuliers, des agriculteurs, des entreprises et des collectivités. L'ambition de la Fruitière est de se positionner sur l'ensemble des énergies renouvelables mobilisables comme les centrales photovoltaïques et thermiques, la méthanisation, les centrales hydrauliques ou encore les éoliennes.

La Fruitière développe aussi une mission d'animation et d'éducation auprès des acteurs en formation mais aussi des écoles, collèges et lycées, par la réalisation d'actions consistant à créer un climat favorable à l'initiative et à la prise de décision.

Depuis 2019, en lien avec les missions de prévention, de valorisation de l'énergie et de réutilisation des ressources, le SYBERT détient 4 parts sociales à « La Fruitière à Energies SAS ».

Le SYBERT est représenté à « La Fruitière à Energies SAS » par un titulaire et un suppléant.

A l'unanimité, le Comité Syndical :

- **décide de faire application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir ne pas procéder au scrutin secret pour les présentes désignations,**
- **désigne le Président et le Vice-Président en charge des finances comme délégués titulaire et suppléant à AMORCE,**
- **désigne le Vice-président en charge de la communication et le Président comme délégués titulaire et suppléant à l'ASCOMADE,**
- **désigne le Vice-président en charge de l'incinération et le Président comme délégués titulaire et suppléant à ATMO,**
- **désigne le Vice-président en charge des finances comme le délégué à l'AudaB,**
- **désigne le Président et le Vice-Président en charge des finances comme délégués titulaire et suppléant à la Fruitière à Energies SAS.**

Pour extrait conforme, ✓
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0